

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00142

**ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE
MARLE FINISHING - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE
METROPOLE ET MARLE FINISHING**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170411-D20170014210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE MARLE FINISHING - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET MARLE FINISHING

Marle Finishing a regroupé deux sites économiques, auparavant distincts, dans un même bâtiment industriel pour optimiser l'organisation du process industriel et pouvoir absorber l'augmentation du chiffre d'affaire de l'entreprise. Le bâtiment propriété de Saint-Etienne Métropole a été cédé à l'entreprise suite à la validation du Bureau de Saint-Etienne Métropole du 15 septembre 2016.

La société Marle Finishing, appartient au Groupe Marle (CA : 82 M€, 580 salariés) qui est spécialisé dans la fabrication d'implants orthopédiques, composé de 5 entreprises en France aux savoir-faire complémentaires : fonderie, usinage, polissage. Comptant parmi les leaders mondiaux dans son domaine d'activité, le Groupe Marle a pour ambition de renforcer son positionnement et d'augmenter de manière significative son chiffre d'affaire : objectif 140 millions d'ici 5 ans.

En novembre 2015, le Groupe Marle a acquis l'entreprise stéphanoise Finortho polissage Garnier, spécialisée dans le polissage d'implants orthopédique. Suite à ce rachat, la nouvelle entité, Marle Finishing représente une structure de 70 salariés et un chiffre d'affaire de près de 7 M€.

Au sein du groupe, Marle Finishing va être positionnée progressivement comme entité pilote : gestion de la chaîne de fabrication, de contrôles et de la logistique. Une trentaine d'emplois pourrait être créée d'ici 3 ans.

Le Bureau Communautaire en date du 17 novembre 2016 a décidé d'accorder une aide exceptionnelle d'un montant de 100 000 € à la société MARLE FINISHING. Une convention a donc été proposée à cette même société et signée le 14 mars 2017.

Or, les dirigeants de la société ont formulé l'observation suivante : les investissements immobiliers ont été finalement financés en crédit-bail par Finamur.

Par conséquent, la convention initialement établie entre Saint-Etienne Métropole et Marle Finishing devient tripartite :

- Saint-Etienne Métropole, attributaire de l'aide,
- Marle Finishing, la société bénéficiaire de l'aide,
- la société de crédit-bail Finamur, crédit-bailleur.

Par conséquent, il convient d'acter ces changements juridiques et de proposer aux entreprises concernées un avenant.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant correspondant et toutes pièces nécessaires à la résolution de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU